



Charmey, le 20 octobre 2025/lt

Séance du CG : 15.12.2025

**Chapitre : 9630 Immeubles du patrimoine financier**

**Objet :** Crédit d'engagement : Approvisionnement en eau des alpages (Montmeinard & La Chéta) et amélioration des conditions sanitaires de l'alpage du Ganêt d'Abau.

### Rapport à la Commission financière et au Conseil général

#### 1. INTRODUCTION

Les sécheresses répétées de ces derniers étés ont contraint de nombreux exploitants d'alpage à faire appel à des transports d'eau par hélicoptère pour garantir l'approvisionnement en eau du bétail estivé. Pour permettre de le garder en montagne et ainsi délester les exploitations de plaine, il est important d'améliorer l'approvisionnement en eau des alpages. Dans ce but, l'Etat de Fribourg, par les mesures d'amélioration foncière (AF) et depuis le 1er mai 2025 avec le soutien aux mesures du Plan Climat cantonal, soutient financièrement des mesures constructives pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en eau dans les alpages tout en veillant à ne pas capter de nouvelles sources encore à l'état naturel et importantes pour la biodiversité.

Pour obtenir ledit soutien, il faut regrouper plusieurs alpages dans un projet d'envergure. A ce titre, le Conseil communal, soucieux de la pérennité de ses alpages, souhaite participer à un projet d'approvisionnement en eau avec plusieurs alpages privés. Il présente les aspects relatifs à la demande de crédit d'engagement concernant la part communale au projet.

#### 2. BUT

La Commune Val-de-Charmey dispose d'un patrimoine d'alpages, qui vise à estiver des animaux, perpétuer la production fromagère et entretenir le paysage. Dans ce contexte, certains alpages peinent à se fournir en eau de qualité et de manière régulière. Profitant d'un programme de subventionnement de l'Etat de Fribourg, le Conseil communal propose de :

- améliorer les captages d'eau ;
- réaliser des réservoirs d'eau ;
- réaliser des bassins d'eau ;
- créer des circuits d'eau commun ;
- assainir les installations de pompage.

En d'autres termes, le projet communal vise à valoriser les infrastructures existantes tout en bénéficiant de moyens financiers tiers pour y arriver. Subsidiairement, ce projet s'intègre dans un projet plus vaste qui permet à certains alpages privés de poursuivre les mêmes objectifs que la Commune.

### 3. PROJET

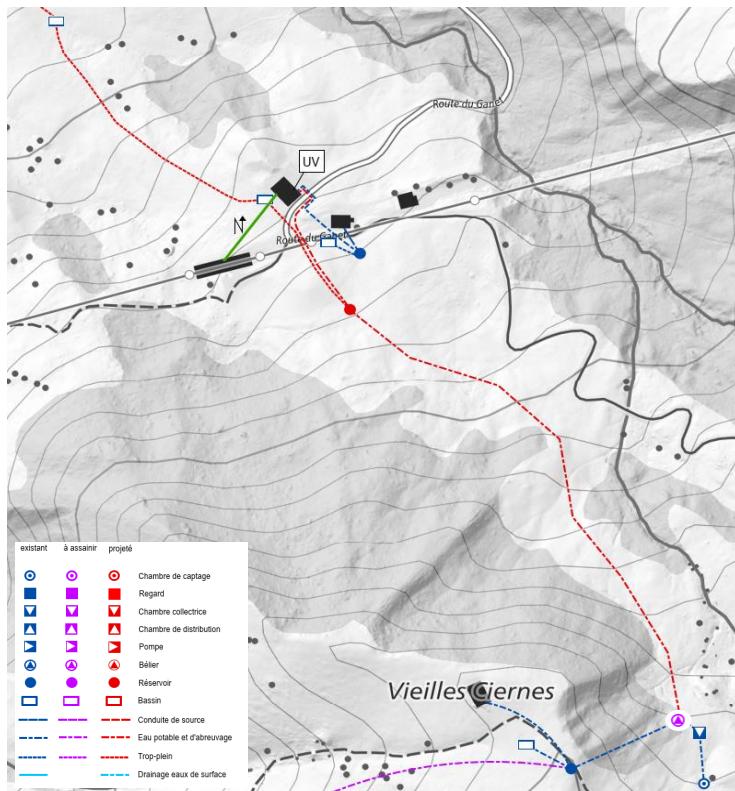
Le projet subventionné comporte les alpages suivants :

Alpages privés	Alpages communaux
La Chaux du Vent Devant	Le Ganet D'avaux
Les Banderettes D'amont	Montmeinard
Montmeinard dessous	La Chéta
L'Adrey	
Les Parches	
La Vatia	

Seuls les travaux communaux sont décrits et illustrés ci-après :

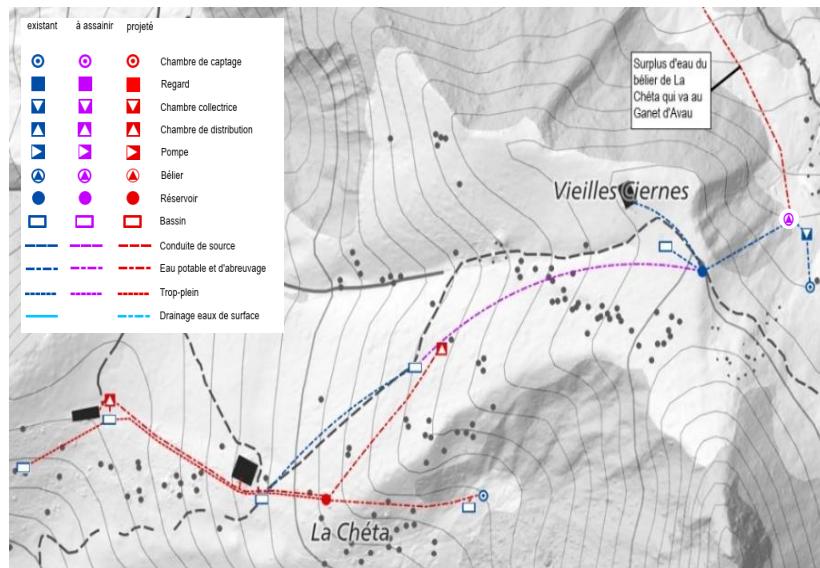
#### Ganet d'Avaux

- Réaliser une conduite entre le trop-plein de la chambre collectrice des Vieilles Ciernes et un nouveau réservoir à proximité du chalet du Ganet d'Avaux.
- Améliorer les installations existantes en lien avec le bâlier (pompage) de distribution d'eau aux Vieilles Ciernes.
- Réaliser une conduite pour alimenter le chalet du Ganet d'Avaux.
- Réaliser une conduite pour alimenter les bassins du chalet du Ganet d'Avaux ainsi que le bassin de La Place des Aulx.
- Réaliser une alimentation électrique (en vert sur schéma) du chalet du Ganet d'Avaux pour une installation de traitement de l'eau par UV.



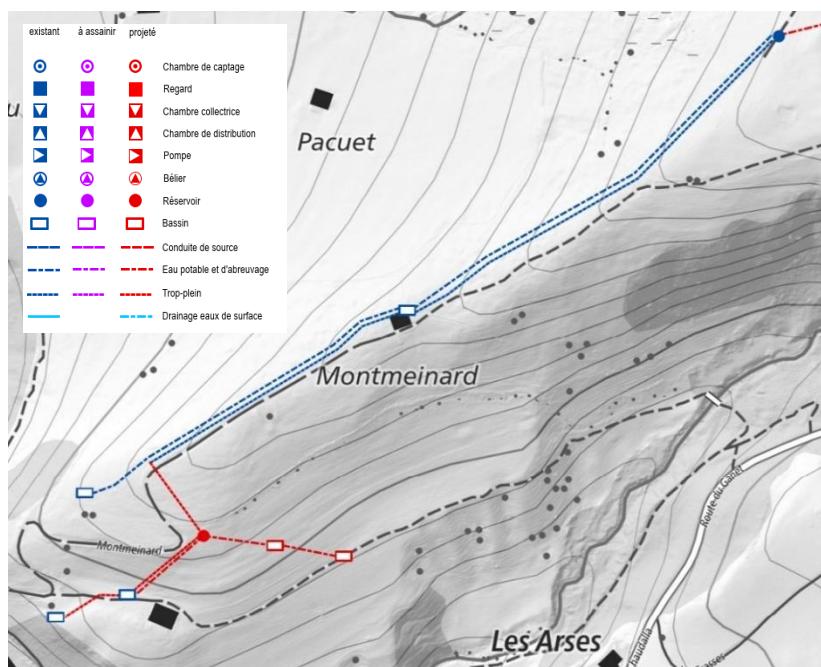
## La Chéta

- Assainir les conduites entre le réservoir des Vieilles Ciernes et le bassin de la Chéta.
- Mettre en œuvre un système de conduites avec réservoir et chambres de distribution pour alimenter le chalet de la Chéta et les bassins.



## Montmeinard

- Réaliser une connexion avec le trop-plein du réservoir de La Vatia
- Réaliser l'alimentation des bassins avec réservoirs.



#### 4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Les démarches à effectuer se déroulent sur 6 à 8 mois.

	Libellé	Délais
1	Procédure d'enquête	Décembre - février 2026
2	Approbation des plans	Mars 2026
4	Début des travaux	Avril 2026
4	Fin des travaux	Juillet 2026

#### 5. COÛT - FINANCEMENT

Le coût total du projet de l'approvisionnement en eau des alpages privés et communaux s'élèvent à CHF (TTC) 705'000.00. La part communale du projet est de CHF (TTC) 221'600.00. Une subvention dédiée à la Commune est attendue à hauteur CHF (TTC) 139'600.00

	Coûts des travaux et honoraires	Montant en CHF (TTC)
1	Travaux Ganet d'Avau	80'000.00
2	Travaux La Chêta	45'000.00
3	Travaux Montmeinard	15'000.00
4	Honoraires (génie civil, hydrogéologue, direction des travaux)	35'000.00
5	Administration, géomètre et émoluments	8'000.00
6	Divers et imprévus (15%)	22'000.00
7	TVA (8.1%)	16'605.00
8	Total intermédiaire	221'605.00
9	<i>Subvention Etat et Confédération (63% du total intermédiaire)</i>	-139'611.00
10	Total à charge de la commune après subvention	81'994.00

Le crédit d'engagement net est arrêté à **CHF 82'000.00, montant arrondi**. Ces travaux concernent le patrimoine financier communal, dont la valeur vénale doit être préservée au bilan. Dès lors que les interventions prévues n'entraînent pas une augmentation de cette valeur, elles sont considérées comme des travaux d'entretien et sont, à ce titre, imputées au fonctionnement communal. Les écritures correspondantes seront portées aux comptes n°9639.3431.04 « Entretien des alpages – Amenée d'eau » (*charges*) ainsi qu'aux comptes n°9639.4630.01 « Subventions de la Confédération » et n°9639.4631.01 « Subventions du Canton » (*produits*).

Cette dépense sera financée **par les liquidités courantes** de la commune.

#### 6. CHARGES FINANCIERES

Néant

#### 7. DECISION

Le Conseil communal propose au Conseil général :

- D'octroyer un crédit d'engagement net de **CHF 82'000.00** pour la réalisation de l'approvisionnement en eau des alpages Ganet d'Avau/Cheta/Montmeinard.
- De financer cette dépense par les liquidités courantes.